

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 79-2023

Objet : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2023, qui s'élèvent à **3 150 652,00 €** (non compris le chapitre 16 : « remboursement d'emprunt »),

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la possibilité d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent,

Considérant que les crédits ouverts pour l'exercice 2023 en section d'investissement se répartissent ainsi :

Chapitre	Désignation	Rappel du budget 2023 (BP uniquement)	Montant autorisé (maximum 25 %)
20	Immobilisations incorporelles (Etudes, logiciels, ...)	386 668,11 €	96 667,03 €
21	Immobilisations corporelles (matériels divers)	1 316 006,22 €	329 001,55 €
23	Immobilisations en cours (Travaux)	1 447 977,67 €	361 994,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2023.

Article 2 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 décembre 2023.

Le Président,
Jean LAVOUE





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames FERRER, LABRUYERE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 80-2023*), LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

Etaient représentés :

Madame BERNARDO pouvoir à Monsieur DUPUY.
Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFSY.
Madame MERIAUX pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Madame SANTIN pouvoir à Madame NOEL.
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur BEZOT.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur SAMANIEGO.

Était absent excusé :

Monsieur MORIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (*avant le vote de la délibération N° 80-2023*) puis **19**

Membres excusés et représentés : **10**

Membres absents non représentés : **2** (*avant le vote de la délibération N° 80-2023*) puis **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 22 novembre 2023.